

ministre de la Justice est d'office Procureur général du Canada. En qualité de Procureur général, il a le devoir de conseiller les chefs des divers ministères du gouvernement du Canada sur toutes les questions juridiques concernant leurs ministères respectifs, de rédiger et d'approuver les documents émis sous le grand sceau du Canada, et de s'occuper de tout litige pour ou contre la Couronne du chef du Canada.

Le ministre de la Justice fait rapport au Parlement au nom de la Commission de révision de l'impôt, de la Commission de réforme du droit, et il est actuellement le ministre désigné pour rendre compte de l'activité de la Commission canadienne du blé.

**Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.** Créé en vertu des dispositions de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fonctionne actuellement en vertu de S.R.C. 1970, chap. M-1. Il est chargé du développement et de l'utilisation au Canada des ressources en main-d'œuvre, des services d'emploi et de l'immigration. Il se compose de trois secteurs d'exécution: Opérations Canada, les Divisions de la main-d'œuvre et de l'immigration, et deux services de soutien - Etablissement des programmes et Administration. Opérations Canada dirige quelque 390 Centres de Main-d'œuvre et 95 Centres d'Immigration au Canada assistés et coordonnés par cinq bureaux régionaux situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La Division de la main-d'œuvre du Canada s'occupe des programmes de consultation, des programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre, des services à l'employeur et des services aux travailleurs handicapés et aux étudiants. La Division de l'immigration du Canada applique la Loi et le Règlement sur l'immigration et s'occupe de la sélection, de l'examen et du transport au Canada des immigrants ainsi que de l'exclusion ou expulsion des indésirables. Le ministère administre aussi quelque 50 bureaux canadiens d'immigration à l'étranger. Les services de soutien du ministère comprennent le Service d'établissement des programmes, qui s'occupe de recherches, d'élaboration et d'évaluation des programmes, et la Division de l'administration qui fournit des services financiers et de gestion, un service du personnel et un service d'information.

Le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, la Commission d'appel de l'immigration et la Commission d'assurance-chômage font rapport au Parlement par l'entremise du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

**Ministère des Postes.** L'administration et le fonctionnement des Postes canadiennes, régis par la Loi sur les postes (S.R.C. 1970, chap. P-14) et sous la direction du ministre des Postes, englobent toutes les phases de l'activité postale, la gestion du personnel, la manutention du courrier, le transport de celui-ci par terre, eau, rail ou air ainsi que la direction et le contrôle des services financiers, y compris le service des mandats poste.

Le siège central du ministère se trouve à Ottawa et il y a des sièges régionaux à Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver. Des bureaux de district sont aussi situés à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, North Bay, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

**Ministère du Revenu national.** Depuis la Confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts appliquèrent les Lois sur les douanes et sur les recettes fiscales. En 1918, ils furent fusionnés en un ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur et placés sous la direction d'un seul ministre. Puis, en 1921, ce ministère devint le ministère des Douanes et de l'Accise. En avril 1924 la perception de l'impôt sur le revenu fut confiée au ministre des Douanes et de l'Accise et, en vertu de la Loi de 1927 sur le ministère du Revenu national, le ministère devint le ministère du Revenu national. Il fonctionne actuellement en vertu de S.R.C. 1970, chap. N-15.

La Division des douanes et de l'accise est chargée de l'évaluation et de la perception des droits de douane et d'accise, ainsi que des taxes de vente et d'accise. La Division de l'impôt s'occupe de l'évaluation et de la perception de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de sécurité de la vieillesse, de la Partie I du Régime de pensions du Canada, et de la perception des primes et de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage, par l'intermédiaire de ses 28 bureaux régionaux et de son Centre des données fiscales.

**Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.** Le ministère a été établi en octobre 1944 en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (S.R.C. 1970, chap. N-9). La Direction de l'administration étend ses services aux deux Directions de la santé et du bien-être social. Le sous-ministre de la Santé s'occupe actuellement de l'administration de quatre Directions: Programmes de la santé, Protection de la santé, Services médicaux et Planification à long terme (santé); le sous-ministre du Bien-être social administre les six directions suivantes: Sécurité de revenu, Services internationaux et services de bien-être d'urgence, Allocations et services sociaux, Régime de pensions du Canada, Recherche, planification et évaluation de la politique sociale, et Programmes de développement. Les deux sous-ministres sont également associés au rôle que joue le Canada au niveau international en matière de santé et de bien-être social.

Les programmes du ministère relatifs à la santé comprennent: l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, l'assurance-maladie, les ressources sanitaires, la surveillance des aliments et drogues, le contrôle des stupéfiants, les subventions nationales à l'hygiène, les services de santé d'urgence assumés par le gouvernement fédéral, l'hygiène du milieu, la déclaration des effets nocifs des médicaments,